Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_042-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 21 MAI 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 13 mai 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC et Catherine REHEL, Adjoints Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD et Frédéric GASREL, Conseillers Municipaux Délégués Dominique BRIAND, Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux
Était absente	Maryline CHOUX, Jérémy TANGUY, Adrien BOUDET, Tiphaine MEHEUST
Pouvoir	Maryline CHOUX donne pouvoir à Marc PRIOL, Jérémy TANGUY donne pouvoir à Jean-Yves NOGUES, Tiphaine MEHEUST donne pouvoir à Marylène BERHAULT
	Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

FINANCES	N° DE L'ACTE : 2026-042
Objet : Décision modificative n°1 du Budget principal	

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le Budget primitif 2026.

Lors de l'établissement du budget, une modification dans le résultat de fonctionnement affecté en investissement a été réalisée et n'a pas été prise en compte dans la délibération. Il convient donc de réduire les recettes d'investissement au chapitre 10 de 142,70 €.

Afin d'équilibrer le budget en investissement, il convient également de diminuer les crédits prévus en dépenses à l'opération 502 – Habitat Commerce, d'un montant identique.

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Opération	Objet	Montant	Chapitre	Compte	Objet	Montant
23	502	Constructions	- 142,7 €	10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- 142,7 €
TOTAL			**- 142,7 €**	**TOTAL**			**- 142,7 €**

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260521-2026_042-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal 2026,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait à Caulnes le 10 juin 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

